

# SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL 2022

## Comité syndical du 28 février

- 2022-1 : Versement de la contribution prévisionnelle des EPCI membres pour le 1er trimestre 2022 pour la compétence obligatoire et la compétence à la carte. Page 5
- 2022-2 : Adhésion à l'association « Place de la communication ». Page 8
- 2022-3 : Avenant n°-marché 2021-AO-07 AMO Extension des consignes de Tri. Page 10
- 2022-4 : Appel à Projets CITEO – Extension des consignes de tri des emballages Plastiques. Page 13
- 2022-5 : Création de postes vacataires. Page 17
- 2022-6 : Protection sociale complémentaire/volet prévoyance Mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de gestion du Pas de Calais. Page 20

## Comité syndical du 28 mars

- 2022-7 : Débat d'Orientation Budgétaire Page 23
- 2022-8 : Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC Page 26
- 2022-9 : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM ». Page 29
- 2022-10 : Avenant 1 location rotation de bennes des déchèteries –Lot 2 – 2018 – AO-06. Page 31
- 2022-11 : PLPDMA- Bilan Annuel de la 2ème année (2021) Page 34

**Comité syndical du 11 avril**

- 2022-12 : Reprise anticipée des résultats 2021 du budget « énergie renouvelable » sur le budget primitif 2022 » énergie renouvelable » Page 37
- 2022-13 : Reprise anticipée des résultat 2021 du budget principal sir le budget primitif principal 2022 Page 40
- 2022-14: Vote du budget primitif « énergie renouvelable » 2022 avec reprise anticipée des résultat 2021 Page 43
- 2022-15 : Vote du budget primitif principal avec reprise anticipée des résultats 2021 et sollicitation des contributions 2022 des EPCI membres Page 46
- 2022-16 : Subvention au repair café d'Esquerchin Page 50
- 2022-17 : Autorisation de signer l'avenant n°3 au marché 2019-AO-03- exploitation du TVME Page 52
- 2022-18 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade Page 55
- 2022-19 : Règles d'attribution et de régularisation des titres restaurants Page 58

**Comité syndical du 16 mai**

- 2022-20 : Autorisation de signer le marché 2021-MGP-01- exploitation du TVME Page 61

**Comité syndical du 30 juin**

- 2022-21: approbation du compte de gestion 2021 – budget principal Page 64
- 2022-22 : Approbation du compte de gestion 2021 de la régie « énergie renouvelable » Page 66
- 2022-23 : Approbation du compte administratif 2021 du budget principal Page 68
- 2022-24 : Approbation du compte administratif 2021 de la régie « énergie renouvelable » Page 70
- 2022-25 : Comptabilité analytique 2021 budget principal Page 72
- 2022-26: Décision modificative n°1 Page 74
- 2022-27 : Adhésion au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) Page 77
- 2022-28 : Renouvellement adhésion au CNR Page 79

➤ 2022-29 : Adhésion à AMORCE	Page 81
➤ 2022-30 : modification du tableau des effectifs vacance d'un emploi d'ingénieur « contrôle du process TVME », catégorie A, filière technique	Page 83
<b>Comité syndical du 19 septembre</b>	
➤ 2022-30 BIS : Décision modificative n°2	Page 86
➤ 2022-31 : Durée d'amortissement – achat véhicules de service du SYMEVAD	Page 88
➤ 2022-32: Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2022	Page 90
➤ 2022-33: Demande de subvention pour les travaux de modernisation du centre de tri dans le cadre des Extensions de consignes de tri	Page 92
➤ 2022-34 : Subvention au repair café de Quiéry la Motte	Page 95
➤ 2022-35 : Autorisation de signer la convention d'application avec le syndicat Valor' Aisne	Page 97
➤ 2022-36 : Rapports annuels 2021	Page 99
<b>Comité syndical du 12 décembre</b>	
➤ 2022-37 : Décision modificative n°3 budget principal	Page 101
➤ 2022-38 : Décision modificative N°1 budget « énergie renouvelable »	Page 104
➤ 2022-39: Contribution prévisionnelle des EPCI membres pour le 1 <sup>e</sup> trimestre 2023 pour la compétence obligatoire et la compétence à la carte	Page 106
➤ 2022-40 : Autorisation d'engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023	Page 109
➤ 2022-41 : Prime versée aux candidats retenus dans le cadre du marché de conception réalisation des travaux de modernisation du centre de tri 2022-CR-01	Page 112
➤ 2022-42 : Cession d'un retourneur d'andains de marque KOMPTECH du Centre du CVO de Vutry-en-Artois	Page 114
➤ 2022-43 : Subvention pour le projet repair café de Dourges	Page 117

- 2022-44 : Autorisation de signer le marché de traitement tout venant des déchèteries du SYMEVAD 2022-AO-01 Page 120
- 2022-45 : Autorisation de signer le marché de valorisation du bois issu des déchèteries du SYMEVAD 2021-AO-10 Page 123
- 2022-46 : modification du tableau des effectifs Page 126
  - Création d'un emploi de directeur des service techniques, Cat A, Fil Tech
  - Création d'un emploi de chargé de mission prévention des déchets, Cat B, filière Tech
  - Création d'un emploi d'animateur des outils pédagogiques, Cat C, Fil animation
  - Création d'un emploi de responsable de la gestion comptable, Cat C, fil Admin
  - Création d'un emploi comptable, Cat C, Fil Admini
- 2022-47 : Modification du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitare annuel) et mise en place du RIFSEEP pour la filière Technique Page 132

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 février 2022**

Le vingt huit février deux mille vingt deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février deux mille vingt deux.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, Mme.CUVILLIER Valérie, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M. VANDEVILLE Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Monsieur WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe,

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. Bernard GOULOIS

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CAMPBELL Marc, M.CHARLES Christophe, Mme CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-1**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : versement de la contribution prévisionnelle des EPCI membres pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour la compétence obligatoire et la compétence à la carte.

**Considérant** l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2018 autorisant la modification des statuts du SYMEVAD

**Considérant** que l'article 11.2 des statuts du SYMEVAD indique le mode de calcul du montant des contributions et que ces dernières sont versées par avance trimestrielle et régularisées à la fin de l'exercice

**Considérant** que, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2022, il est proposé de fixer par anticipation un montant prévisionnel de la contribution du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 sur la base de la contribution du 4<sup>eme</sup> trimestre 2021, pour les compétences obligatoires et la compétence à la carte.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : de solliciter, aux EPCI membres, le versement (terme à échoir) de leur contribution prévisionnelle pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 au titre de la compétence obligatoire soit pour :

La Communauté d'Agglomération du Douaisis AGGLO : 2 785 031.11€ HT soit 3 014 670.83€ TTC (TVA 5.5 % et 10 %)

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin : 2 214 872.56€ HT soit 2 397 499.87€ TTC (TVA 5.5 % et 10 %)

La Communauté de Communes OSARTIS MARQUION : 810 076.32 € HT soit 876 871.16 € TTC (TVA 5.5 % et 10 %)

**Article 2** : de solliciter le versement (terme à échoir) par Douaisis AGGLO du montant de la contribution prévisionnelle pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 au titre de la compétence à la carte soit : 273 904.88 € HT soit 288 969.65 € TTC (TVA 5.5 %)

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-1**

**Article 3** : Après le vote du vote du budget primitif 2022, de régulariser pour chaque EPCI, tant pour la compétence obligatoire que la compétence à la carte, le montant de la contribution prévisionnelle du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 sur la base du montant voté dans le budget primitif 2022.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	17
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
Votes favorables	21
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-2**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 février 2022**

Le vingt-huit février deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février deux mille vingt deux.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, Mme.CUVILLIER Valérie, M.DELATTRE Régis, M.DERROUICHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M. VANDEVILLE Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Monsieur WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe,

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. Bernard GOULOIS

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CAMPBELL Marc, M.CHARLES Christophe, Mme CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Lilliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022

2022-2

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : Adhésion à l'association « Place de la Communication »

**Considérant** que le service Communication du SYMEVAD travaille en réseau avec des communicants de divers horizons pour partager les expériences et échanger sur des thèmes différents.

**Considérant** que l'association « Place de la Communication », créée en 1967, est devenue le **plus important réseau professionnel de communicants (Communication, Marketing et Digital) au Nord de Paris**. Elle réunit plus de **350 membres** présents dans les grandes entreprises, privées ou publiques, PME/PMI, institutions locales, départementales et régionales, collectivités établissements d'enseignement supérieur, agences, associations culturelles ou sociales, de tous secteurs d'activité, ainsi que des consultants indépendants et des demandeurs d'emploi justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle en communication.

**Vu l'exposé de son Président,**

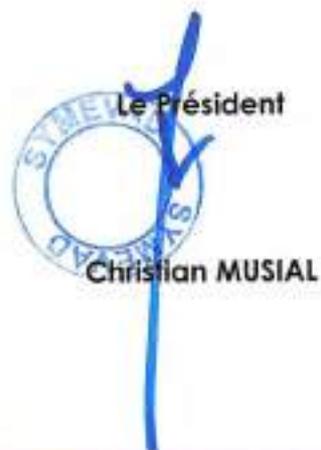
**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer la demande d'adhésion à l'association « Place de la Communication » pour un montant de 450 € HT.

**Article 2** : d'inscrire la dépense au budget 2022

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	17
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
Votes favorables	21
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Le Président  
Christian MUSIAL

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-3**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 février 2022**

Le vingt-huit février deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, Mme.CUVILLIER Valérie, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.VANDEVILLE Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAHEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Monsieur WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe,  
Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. Bernard  
GOULOIS

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CAMPBELL Marc, M.CHARLES Christophe, Mme CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022

2022-3

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet :** Avenant n°1 - marché 2021-AO- 07 AMO Extension des Consignes de Tri

**Considérant** la délibération n°2021-36 autorisant le Président à signer le marché d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage dans le cadre des études, de l'établissement du projet et de la modernisation de modernisation du process du Centre de Tri d'Evin Malmaison dans l'optique du passage aux Extensions de consignes de Tri (2021-AO-07)

**Considérant** que ce marché a été conclu avec le groupement ARTELIA/PARME Avocat et CYRUS Industrie pour une durée de 36 mois (tranche ferme + tranche optionnelle).

**Considérant** que dans le cadre de travaux de la phase 1 de l'étude, le groupement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a travaillé sur le dimensionnement d'un centre de tri d'une capacité de 40 000 t/an dans le cadre d'un projet commun porté par les trois entités que sont la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC), le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) et le SYMEVAD

**Considérant** que la collaboration entre ces trois EPCI avait été envisagée dans le cadre d'une structure porteuse de type société publique locale (SPL) suite aux conclusions d'une étude relative au portage juridique du projet.

**Considérant** que la constitution d'une structure porteuse de type SPL a reçu un avis défavorable et qu'il a été décidé de réduire la capacité de tri-conditionnement à 30 000 t/an.

**Considérant** que cette décision a rendu caduque une partie des études de dimensionnement réalisées par le groupement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et les a contraints à reprendre les travaux de dimensionnement sur une base de 30 000 t/an.

**Considérant** que de nouvelles études, objet du présent avenant, sont donc nécessaires pour redimensionner le projet.

**Considérant** que le coût estimé de cet avenant est de 12 185 € HT représentant une augmentation de 4,60 % par rapport au montant du marché initial.

**Considérant** que cet avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-3****Par conséquent,****Ayant entendu l'exposé de son Président,****Le Comité Syndical décide :****Article 1 :** d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2021-AO-07 (ci-annexé) avec le groupement ARTELIA/PARME avocats/ CYRUS Industrie**Article 2 :** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	17
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
Votes favorables	21
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



**Le Président**  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-4**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 février 2022**

Le vingt huit février deux mille vingt deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février deux mille vingt deux.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, Mme.CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M. VANDEVILLE Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Monsieur WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe.

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. Bernard GOULOIS

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CAMPBELL Marc, M.CHARLES Christophe, Mme CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, <M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTEVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022

2022-4

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Appel à Projets CITEO - Extension des Consignes de Tri des emballages Plastiques**

**Considérant** la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastiques d'ici 2023, objectif confirmé dans le cadre de la feuille de route économie circulaire,

**Considérant** que cette évolution, très attendue par les usagers, simplifie le geste de tri puisque tous les emballages plastiques seront pris en charge et non plus seulement les bouteilles et flacons.

**Considérant** que cette évolution doit permettre d'améliorer le taux de recyclage des emballages et présente un intérêt environnemental en limitant le prélèvement de ressources non renouvelables et en réduisant la quantité de déchets incinérés.

**Considérant** que ces nouvelles consignes n'obèrent pas la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction de déchets à la source qui doit être poursuivie en parallèle.

**Considérant** que plusieurs prérequis majeurs sont nécessaires pour s'engager en extension des consignes de tri des emballages plastiques :

- Disposer d'une réflexion territoriale et d'un centre de tri capable de trier en extension, avec des refus de tri valorisés énergétiquement.
- Répondre et être sélectionné dans le cadre de l'Appel à Projets pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphique CITEO.

**Considérant** que l'appel à candidature a été lancé par CITEO en novembre 2020 pour une date limite de dépôts des dossiers le 25 février 2022 ; et une désignation des lauréats en juin 2022,

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-4**

**Considérant** que le SYMEVAD souhaite répondre à l'Appel à Projets dans la perspective d'une mise en œuvre opérationnelle de son centre de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Considérant** que depuis plusieurs mois, les services du SYMEVAD sont mobilisés dans cette perspective (étude territoriale, études géotechnique, plan de communication)

**Considérant** le travail en commun mené avec ses EPCI membres en charge de la compétence collecte, convaincu qu'une bonne communication et un travail de concertation sont indispensables à la réussite du projet,

**Considérant** que le SYMEVAD s'engage sur les objectifs suivants :

- Augmenter la capacité de son centre de tri pour accueillir 30 000 T/an de collectes multimatériaux intégrant les Extensions de Consignes de Tri (ECT)
- Réaliser un tri (y compris des nouvelles résines : films, ports et barquettes) permettant le respect des prescriptions techniques minimales (PTM) imposées pour les matières sortantes.
- Améliorer les performances de tri avec notamment l'extraction :
  - Des valorisables actuellement présents dans les refus finaux et notamment les petits aciers et petits aluminiums
  - Des films présents avec les matériaux fibreux
- De maintenir des conditions de travail optimales,
- D'assurer la détection et la protection du site contre l'incendie
- De maintenir un outil industriel créateur d'emploi et de disposer d'une autonomie de traitement des collectes sélectives sur le territoire du SYMEVAD.
- De disposer d'un Centre de Tri performant
- De maintenir un outil pédagogique à destination des scolaires et des particuliers afin de mieux appréhender le geste de Tri
- 

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,**

**Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 février 2022,**

**Vu l'exposé de son Président,**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-4****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical :**

- Article 1 :** se porte candidat à l'appel à projet pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation du tri
- Article 2 :** décide de mettre en place les Extensions de Consignes de Tri des emballages plastiques
- Article 2 :** fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la date de mise en œuvre effective du tri des nouvelles consignes
- Article 3 :** autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	17
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
Votes favorables	21
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



**Le Président**  
**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-5**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 février 2022**

Le vingt-huit février deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, Mme.CUVILLIER Valérie, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M. VANDEVILLE Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAHEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Monsieur WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe,

Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. Bernard GOULOIS

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CAMPBELL Marc, M.CHARLES Christophe, Mme CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, <M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-5**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Création de postes de vacataires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** l'annulation de la délibération n°2021-54 en date du 6 décembre 2021,

**Considérant** qu'actuellement deux déchèteries sont toujours gérées en régie pour le Haut de qual,

**Considérant** que l'activité irrégulière sur les déchèteries nécessite occasionnellement un renfort pour des tâches ponctuelles et précises telles que le nettoyage des filtres d'assainissement ou la préparation des films amiante.

**Considérant** la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée),

**Considérant** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel.

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022**
**2022-5**

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

**Article 1** : de créer les vacances suivantes :

Type de vacation	Rémunération en référence au grade	Nombre d'agent	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Gardien de déchèterie	Adjoint technique	1	151.67 (temps plein)	Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

**Article 2** : De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	17
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
Votes favorables	21
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Le Président  
Christian MUSIAL

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-6**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 février 2022**

Le vingt huit février deux mille vingt deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février deux mille vingt deux.

Titulaires présents :

M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, Mme.CUVILLIER Valérie, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M. VANDEVILLE Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Monsieur WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe,  
Madame CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. Bernard GOULOIS

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, M.CAMPBELL Marc, M.CHARLES Christophe, Mme CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, <M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-6**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Protection sociale complémentaire/volet prévoyance****Mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas de Calais****Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa,**Vu** le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,**Vu** l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,**Vu** la délibération n°2018-50 en date du 15 octobre 2018,**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais en date du 23 novembre 2021, retenant l'offre présentée par SOFAXIS – INTERIALE au titre de la convention de participation Prévoyance,**Vu** l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017,**Considérant** que le SYMEVAD souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,**Considérant** que le Centre de Gestion du Pas de Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,**Considérant** le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération,**Vu l'exposé du Président,****Après en avoir délibéré,**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 février 2022****2022-6****Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

**Article 2 :** De participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance,

**Article 3 :** De fixer le montant unitaire de participation du SYMEVAD par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

- 7 € brut pour les agents de catégorie A
- 8 € brut pour les agents de catégorie B
- 9 € brut pour les agents de catégorie C

Dans la limite des frais réels effectivement supportés par les agents.

**Article 4 :** D'autoriser le Président du SYMEVAD à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	17
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
Votes favorables	21
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**  
  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022**

2022-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 Mars 2022**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATRE Régis, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procurations :

Monsieur Bruno Vandeville avait donné procuration à Monsieur Christophe Dumont

Monsieur Edith Bleuzet avait donné procuration à Monsieur Olivier Baey

Monsieur Célia Charles avait donné procuration à Monsieur Thierry Boury

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis



SYndicat Mixte d'Élimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-07

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

**Considérant** qu'en application des articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

**Considérant** le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

**Considérant** que les membres du Comité sont invités à débattre des orientations que le SYMEVAD devra adopter dans les prochaines années, avant l'examen du budget primitif 2022.

**Considérant** que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2022,**

**Le Comité Syndical déclare :**

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-07

**Article 1 :** qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

**Article 2 :** que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir

**Article 3 :** que les documents :

- Ont été transmis à la Sous-Préfecture,
- Ont été adressés aux collectivités membres soit : la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à La Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN et à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION,
- Sont consultables sur simple demande, dans les locaux du SYMEVAD au 60, rue Mirabeau Prolongée, 62141 EVIN MALMAISON.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022**

2022-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 Mars 2022**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

Monsieur Bruno Vandeville avait donné procuration à Monsieur Christophe Dumont

Monsieur Edith Bleuzet avait donné procuration à Monsieur Olivier Baey

Monsieur Célia Charles avait donné procuration à Monsieur Thierry Boury

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-08

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC**

**Considérant** que le rôle de l'association CADOSARCAHC est de mettre en cohérence certaines actions de promotion du compostage (réunions publiques, animations auprès des scolaires, tenue de stands...) et d'être un relais d'informations entre le SYMEVAD et les guides composteurs.

**Considérant** que l'association réalise également un travail remarquable au niveau de l'aménagement et de l'entretien hebdomadaire du jardin pédagogique ainsi que l'aménagement d'un arboretum.

**Considérant** que l'association CADOSARCAHC est financée en totalité par une subvention du SYMEVAD, attribuée définitivement et concomitamment avec le vote du budget primitif.

**Considérant** que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2022 est de 5 000 €.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-08

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association des guides composteurs CADOSARCAHC

**Article 2 :** d'inscrire cette dépense au budget 2022

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022**

2022-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 Mars 2022**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

Monsieur Bruno Vandeville avait donné procuration à Monsieur Christophe Dumont

Monsieur Edith Bleuzet avait donné procuration à Monsieur Olivier Baey

Monsieur Célia Charles avait donné procuration à Monsieur Thierry Boury

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPYRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-09

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM »

**Considérant** qu'en date du 18 décembre 2018, une Amicale du personnel du SYMEVAD, « Les Amis de SYM » a été créée.

**Considérant** que cette Amicale est financée sur la base des cotisations des Adhérents et de la subvention octroyée par le SYMEVAD.

**Considérant** que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2022 est de 15 500 €

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1** : d'autoriser le versement de la subvention 15 500 €

**Article 2** : d'inscrire la dépense au budget 2022

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**  
**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022**

2022-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 Mars 2022**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

Monsieur Bruno Vandeville avait donné procuration à Monsieur Christophe Dumont

Monsieur Edith Bleuzet avait donné procuration à Monsieur Olivier Baey

Monsieur Célia Charles avait donné procuration à Monsieur Thierry Boury

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-10

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet :** avenant 1 location rotation de bennes des déchèteries – Lot 2 – 2018-AO-06

**Considérant** la délibération n°2018-67 autorisant le Président à signer le marché de location et rotations de bennes pour l'enlèvement des déchets de déchèteries du SYMEVAD (2018-AO-06).

**Considérant** que ce marché était alloté en 3 lots, chaque lot donnant lieu à un marché distinct, répartis de la façon suivante :

- **Lot n°1** : Déchèteries de Carvin, Courrières, Evin-Malmaison et Hénin-Beaumont (secteur CAHC)
- **Lot n°2** : Déchèteries d'Arleux, Cuincy, Roost-Warendin et Sin-le-Noble (secteur CAD) + dépôt gravats/végétaux de Sin-le-Noble
- **Lot n°3** : Déchèteries de Baralle, Blache-Saint-Vaast, Brebières et Vis-en-Artois (secteur OSARTIS-MARQUION).

**Considérant** que le marché a été conclu pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, non renouvelable.

**Considérant** que le lot 2 a été attribué à la société WIART.

**Considérant** que la sous-traitance de ce marché est assurée par la société VARET, laquelle se charge du Chargement et de la rotation des bennes sur la plateforme de dépôt au sol à Sin-le-Noble.

**Considérant** par ailleurs que la société VARET est attributaire du marché d'exploitation du Centre de Valorisation Organique de Vitry-en-Artois depuis avril 2021.

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-10

**Considérant** que des pistes d'optimisation ont été cherchées, entre les deux partenaires, en matière de moyens humains et techniques.

**Considérant** que ces optimisations, objet du présent avenant, engendrent une moins-value de - 34 674,12 € représentant une diminution de 0,82 % du marché initial.

**Considérant** que cet avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2018-AO-06 (ci-annexé) avec la société WIART.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022**

2022-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 28 Mars 2022**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 mars deux mille vingt et un.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATRE Régis, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procurations :

Monsieur Bruno Vandeville avait donné procuration à Monsieur Christophe Dumont

Monsieur Edith Bleuzet avait donné procuration à Monsieur Olivier Baey

Monsieur Célia Charles avait donné procuration à Monsieur Thierry Boury

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-11

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : PLPDMA – Bilan Annuel de la 2<sup>ème</sup> année (2021)**

**Considérant** la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rendant obligatoire la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets,

**Considérant** le décret 2015-662 du 10 juin 2015, précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

**Considérant** la délibération n°2019-32 en date du 24 juin 2019 autorisant l'élaboration par le SYMEVAD d'un PLPDMA commun aux 3 EPCI adhérents au SYMEVAD et autorisant la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA,

**Considérant** les délibérations de Douaisis Agglo, de la CA Hénin-Carvin, de la CC Osartis-Marquion et du SYMEVAD, datant de décembre 2019, portant approbation du PLPDMA 2020-2025,

**Considérant** que, conformément à la réglementation, une CCES s'est tenue le 4 mars dernier, pour valider le bilan de la 2<sup>ème</sup> année du PLPDMA (2021) et le plan d'actions de la 3<sup>ème</sup> année (2022),

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** de valider le bilan annuel 2021 et le plan d'actions 2022 du PLPDMA (document ci-annexé)

SYMEVAD – Comité Syndical du 28 mars 2022

2022-11

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	3
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**

2022-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAËY Olivier,

Procuration :

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022****2022-12**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : Reprise anticipée des résultats 2021 du budget « énergie renouvelable » sur le budget primitif 2022 « énergie renouvelable ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que l'instruction de la comptabilité publique, prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

**Vu** que l'article L.2311-5 et L.2311-11 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

**Considérant** que, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**Considérant** que ces résultats ont été justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- L'état des restes à réaliser de l'année 2021 (établis par l'ordonnateur)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

**2022-12**

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

**Article 1** : De reprendre au budget primitif 2022 « énergie renouvelable », les résultats par anticipation ci-dessous

**RESULTATS PREVISIONNELS EXERCICE 2021**
**BUDGET 59900**

		DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	SOLDE
SECTION D'EXPLOITATION	Exécution 2021	1 142 949,36 €	1 046 485,45 €	- 96 463,91 €
	Résultat reporté 2020 (002)		96 463,91 €	
	Résultat 2021 (002)		- €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exécution 2021	474 475,17 €	469 151,11 €	- 5 324,06 €
	Résultat reporté 2020 (001)		446 466,02 €	
	Résultat 2021 (001)		441 141,96 €	
	RAR 2021	- €		- €
AFFECTATION RESULTAT 2021	Prévision affectation au 1068		- €	
	Résultat 002 après affectation		- €	
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021	Résultat de fonctionnement 2021 (002)		- €	
	Résultat d'investissement 2021 (001)		441 141,96 €	
	Résultat d'investissement 2021 après RAR 2020		441 141,96 €	

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

  
**Le Président**  
  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**

2022-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc. M. BAËY Olivier,

Procuration :

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022****2022-13**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : Reprise anticipée des résultats 2021 du budget principal 2020 sur le budget primitif principal 2022.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que l'instruction M14, prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote compte administratif,

**Vu** que l'article L.2311-5 et L.2311-11 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

**Considérant** que, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**Considérant** que ces résultats ont été justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- L'état des restes à réaliser de l'année 2021 (établis par l'ordonnateur)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

**2022-13**

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

**Article 1** : De reprendre au budget primitif principal 2022, les résultats par anticipation ci-dessous

**RESULTATS PREVISIONNELS EXERCICE 2021  
BUDGET 59800**

		DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Exécution 2021	36 074 420,84 €	35 457 115,77 €	- 617 305,07 €
	Résultat reporté 2020 (002)		1 985 481,27 €	
	Résultat 2020 (002)		1 368 176,20 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exécution 2021	5 422 876,93 €	4 384 060,67 €	- 1 038 816,26 €
	Résultat reporté 2020 (001)		4 172 706,29 €	
	Résultat 2020 (001)		3 133 890,03 €	
	RAR 2021	1 396 761,50 €	6 459,00 €	- 1 390 302,50 €
AFFECTATION RESULTAT 2021	Prévison affectation au 1068		- €	
	Résultat 002 après affectation		1 368 176,20 €	
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021	Résultat de fonctionnement 2021 (002)		1 368 176,20 €	
	Résultat d'investissement 2021 (001)		3 133 890,03 €	
	Résultat d'investissement 2021 après RAR 2021		1 743 587,53 €	

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc. M. BAËY Olivier,

Procuration :

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Lilliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION</b> <b>DU COMITE SYNDICAL</b></p>
--

**Objet : Vote du Budget primitif « énergie renouvelable » 2022 avec reprise anticipée des résultats 2021.**

**Considérant** que l'activité de la régie de production et de revente d'énergie renouvelable porte sur la production et la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'Evin et du biométhane produit par le TVME à Hénin-Beaumont.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

**Vu** l'article R2221-83 et suivants rappelant, entre autres, que le budget des régies est exécutoire dans les mêmes conditions que le budget de la collectivité.

**Vu** l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) par le Comité Syndical du 28 mars 2022.

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 4 avril 2022.

**Considérant**, la délibération n°2022-12 portant sur la reprise anticipée des résultats 2021,

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**
**2022-14**

**Article 1** : d'adopter le budget primitif 2022 de la régie « énergie renouvelable » tel que présenté dans la maquette budgétaire ci-jointe.

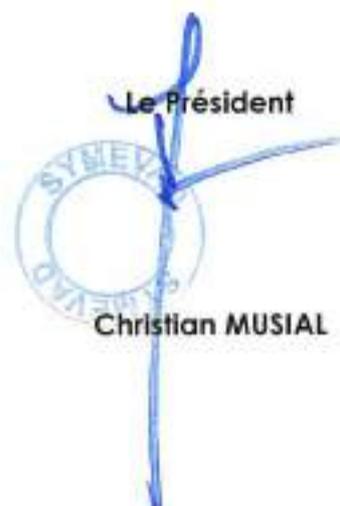
**Section d'exploitation**

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
011	6156	Maintenance des panneaux	1 840,00 €	002		Résultat de fonctionnement reporté 2021	- €
	6288	Droit au réseau CT + nettoyage des panneaux CT	8 870,00 €	75	7588	Revente électricité 2022	180 000,00 €
65	658	Arands de TVA	3,00 €	75	7588	Revente Biométhane 2022	930 000,00 €
66	66111	Intérêts emprunts	143 582,42 €	042	777	Quote-part de subvention	36 898,39 €
	66112	ICHE	1 924,28 €				
67	672	Reversement au budget principal	491 800,41 €				
042	6811	DAP	468 859,28 €				
<b>Total</b>			<b>1 114 898,39 €</b>	<b>Total</b>			<b>1 114 898,39 €</b>

**Section d'investissement**

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
16	1641	Remboursement emprunt	435 555,26 €	001		Résultat d'investissement reporté 2021	441 141,96 €
21	2188	Changement onduleurs et panneaux CT	13 500,00 €	040	28157	DAP TVME process	345 000,00 €
040	13911	Amortissement subvention	36 898,39 €		28138	DAP TVME bâtiment	20 000,00 €
					28181	DAP panneaux CT	100 449,55 €
					28188	DAP panneaux CT	3 409,73 €
<b>Total</b>			<b>484 253,65 €</b>	<b>Total</b>			<b>910 001,24 €</b>

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0


  
**Le Président**  
**Christian MUSIAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier,

Procuration :

Monsieur SILVAIN Éric avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022

2022-15

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : Vote du Budget Primitif 2022 principal avec reprise anticipée des résultats 2021 et sollicitation des contributions 2022 des EPCI membres

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

**Vu** l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) par le Comité Syndical du 28 mars 2022.

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 04 avril 2022.

**Considérant**, la délibération n°2022-13 portant sur la reprise anticipée des résultats 2021,

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1** : d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 (tel que présenté dans la maquette budgétaire ci-jointe) dont les charges et recettes s'élèvent à :

- Charges de fonctionnement : 37 411 450.38 € HT
- Recettes de fonctionnement : 37 411 450.38 € HT
  
- Dépenses d'investissement : 7 759 635.59 € HT
- Recettes d'investissement : 7 759 635.59 € HT

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022****2022-15**

**Article 2** : de solliciter les EPCI membres à verser leur contribution 2022 au syndicat mixte par avances trimestrielles (termes à échoir), **au titre de la compétence obligatoire** (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit pour :

Douaisis AGGLO

- Contribution annuelle TVA à 5.5 % : 4 001 946.57 € HT soit 4 222 053.64 € TTC
- Contribution annuelle TVA à 10 % : 7 115 606.22 € HT soit 7 827 166.84 € TTC

Soit une contribution **trimestrielle** globale de **2 779 388.20 € HT** soit **3 012 305.12 € TTC**

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin :

- Contribution annuelle TVA à 5.5 % : 3 562 246.59 € HT soit 3 758 170.16 € TTC
- Contribution annuelle TVA à 10 % : 6 333 808.70 € HT soit 6 967 189.57 € TTC

Soit une contribution **trimestrielle** globale de **2 474 013.82 € HT** soit **2 681 339.93 € TTC**

La Communauté de Communes OSARTIS MARQUION :

- Contribution annuelle TVA à 5.5 % : 1 147 772.66 € HT soit 1 210 900.16 € TTC
- Contribution annuelle TVA à 10 % : 2 040 781.44 € HT soit 2 244 859.58 € TTC

Soit une contribution **trimestrielle** globale de **797 138.53 € HT** soit **863 939.94 € TTC**

**Article 3** : de solliciter Douaisis Agglo à verser la contribution 2022 au syndicat mixte par avances trimestrielles (terme à échoir), au titre de **compétence à la carte « haut de quai des déchèteries »** (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit :

Douaisis AGGLO

- Contribution annuelle TVA à 5.5 % : 1 121 345.08 € HT soit 1 183 019.06 € TTC

Soit une contribution **trimestrielle** de **280 336.27 € HT** soit **295 754.76 € TTC**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**

2022-15

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



**Le Président**  
**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**

2022-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAËY Olivier,

Procuration :

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECYOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022

2022- 16

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Subvention au Repair Café d'Esquerchin**

**Considérant** que le SYMEVAD, dans le cadre de sa compétence «Prévention des déchets», avait souhaité participer au projet novateur initié sur la commune de Cuincy, à savoir : le Repair café et, qu'en date du 27 Février 2017 a délibéré en faveur d'une subvention de 1500 € en faveur de l'association concernée,

**Considérant** que cette initiative a suscité d'autres vocations et que c'est désormais l'association « Repair Café Esquerchin » sur la commune d'Esquerchin qui s'est lancé dans cette activité et qui sollicite à son tour une subvention,

**Considérant** que le Repair Café, porté par l'association « Repair Café Esquerchin » présente un intérêt général en totale adéquation avec l'objectif de réduction des déchets du SYMEVAD et qu'il est bien adhérent au réseau national des Repair Café

**Considérant** que le Repair Café sera animé par des bénévoles et que, outre le savoir-faire et les compétences de chacun, l'achat d'outils est indispensable à la réparation du matériel défectueux.

En conséquence,

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour le Repair Café de l'association « Repair Café Esquerchin »

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



**Le Président**  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**

2022-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc. M. BAHEY Olivier,

Procuration :

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre



SYNDICAT MIXTE D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHÈTS

SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022

2022-17

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet :** Autorisation de signer l'avenant n°3 au marché 2019-AO-03 – exploitation du TVME

**Considérant** que le SYMEVAD a choisi de recourir à la procédure du marché public global de performance (MPGP). Une consultation a donc été lancée le 15 avril 2021 pour une remise des candidatures le 14 mai. A l'issue de cette première phase, 2 candidats ont été retenus : OPTYMA et SUEZ (candidat sortant).

**Considérant** que les offres étaient initialement attendues pour le 6 septembre mais suite à la demande d'un candidat, un délai d'un mois supplémentaire a été accordé et les offres étaient attendues pour 4 octobre 2021.

**Considérant** qu'au regard des délais impartis, de la programmation des auditions qui devaient précéder la remise des offres finales, le SYMEVAD a souhaité prolonger de quelques mois le marché en cours de façon à bénéficier d'un temps de réflexion et d'analyse supplémentaire et de prendre en compte tous les paramètres susceptibles de l'aider à faire son choix et de permettre, le cas échéant, de donner les délais nécessaires de transition entre les deux exploitants s'ils s'avéraient différents.

**Considérant** qu'au regard de l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique, la modification du marché, induite par cet avenant, n'était pas substantielle.

**Considérant** que le caractère non substantiel de cet avenant, permettait à la collectivité de ne pas cumuler son montant à celui de l'avenant précédemment conclu.

**Considérant** la délibération n°2021-47 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2019-AO-03

**Considérant** que le SYMEVAD a lancé une étude complémentaire devant lui permettre de disposer de tous les éléments nécessaires à sa prise de décision,

**Considérant** que le SYMEVAD est toujours dans l'attente des résultats de cette étude,

2022-17

**Considérant** que la prolongation du marché d'exploitation induite par l'avenant n°2 est entrée dans son dernier mois.

**Considérant** les délais nécessaires à l'analyse des services, la prise de décision des agglos membres, les programmations nécessaires d'une CAO et d'un nouveau Comité permettant de statuer sur l'exploitation de l'unité TVME.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**VU l'article R2194-7 du CCP**

**VU l'avis du Bureau en date du 4 avril 2022**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 au marché 2019-AO-03 attribué à la société SUEZ, soit une majoration de **979 494 € HT** soit un impact de **4.11%** sur le marché initial.

**Article 2 :** Considérant que le total des avenants 2 et 3 représente une augmentation de **20,55 %** du montant du marché initial.

**Article 3 :** d'inscrire la dépense au budget 2022.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**

2022-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAËL David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc. M. BAËY Olivier,

Procuration :

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Lilliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022****2022-18**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

**Considérant** le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**Considérant** qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade.

**Considérant** que la loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond et que ce dernier doit être fixé entre 0 % et 100 %.

**Considérant** que la présente délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 avril 2022**

**Le Comité Syndical propose :**

**2022-18**

**Article 1 :** de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade pour l'année 2022 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022**

2022-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 11 avril 2022**

Le onze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 avril deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc. M. BAËY Olivier,

Procuration :

Monsieur VANDEVILLE Bruno, avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Etaiient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

**SYMEVAD – Comité Syndical du 11 avril 2022****2022-19**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Règles d'attribution et de régularisation des titres restaurant**

**Considérant** que le SYMEVAD ne disposant pas de restaurant administratif au sein de sa résidence, est autorisé à participer pour partie au montant d'un titre restaurant,

**Considérant** la Délibération n° 2014-20 du 17 mars 2014, ayant décidé de l'attribution d'un titre restaurant d'une valeur faciale de 8 € financé à 60% par le SYMEVAD,

**Considérant** la délibération n°2018-61 fixant les règles d'attribution et de régularisation des titres restaurant

**Considérant** que ce mode d'attribution donne lieu à de grosses régularisations annuelles, parfois pénalisantes pour les agents.

**Vu** l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical décide de modifier les règles d'attribution fixées par la délibération n°2018-61 comme suit :**

**Article 1 :** un titre restaurant ne peut être accordé que par journée complète de travail (soit un minimum de 7 heures)

**Article 2 :** les titres restaurant nominatifs seront commandés et distribués aux agents en fonction des présences constatées pour le mois m-1 et remis à l'agent.

Le nombre de titres restaurant sera diminué dans les cas suivants :

- Congés maladie ou liés à un accident de service, longue maladie...
- Congés maternité, paternité, adoption,
- Congés annuels, RTT,
- Autorisation d'absence d'une demi-journée (\*).
- En cas de repas faisant l'objet d'un remboursement de frais (ex : formation, note de frais, invitation extérieure d'un prestataire,...)

(\* ) une Autorisation d'absence de moins d'une demi-journée n'entraîne pas la non attribution d'un titre restaurant.

**2022-19**

**Article 3 :** Le temps de repas doit être compris dans l'horaire de travail journalier du salarié pour se voir attribuer le titre à savoir au minimum 45 minutes sur la plage méridienne fixée dans le Règlement Intérieur.

**Article 4 :** Choix de bénéficier ou non des titres restaurant

Certains agents ne souhaitent pas bénéficier de titre restaurant ou souhaitent bénéficier d'un nombre inférieur au nombre annuel auquel ils peuvent prétendre.

Pour répondre à cette demande, chaque agent dans cette situation, devra avertir le service ressources humaines par écrit en janvier de l'année N.

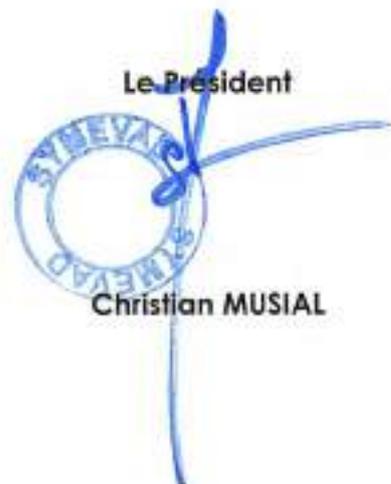
**Article 5 :** Montant du titre restaurant

La valeur du titre restaurant est inchangée, soit 8 € (huit euros), à laquelle le SYMEVAD participe à hauteur de 60%.

Cette dépense sera inscrite au budget annuel de chaque exercice comptable.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 16 mai 2022**

2022-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 16 mai 2022**

Le seize mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MUSIAL Christian, M. MASSON Alain, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme. RUSINEK Lydie, M. VASSEUR Franck, M. BAEY Olivier, M. RICHARD Francis

Procurations :

M. BOURY Thierry est parti vers 18h10

Monsieur BOURY Thierry avait donné procuration à Madame Célia CHARLES

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATRE Régis, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. SZCZUREK Christopher, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. TONDELIER Marine, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

**SYMEVAD – Comité Syndical du 16 mai 2022**

2022-20

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Autorisation de signer le marché 2021- MGP-01 – exploitation du TVME**

**Considérant** le marché d'exploitation du TVME (2019-AO-03) attribué le 21 novembre 2019 à la société SUEZ pour une durée de deux ans,

**Considérant** que le SYMEVAD a choisi de recourir, dans le cadre du renouvellement de ce marché, à la procédure du marché public global de performance (MPGP),

**Considérant** qu'une consultation a donc été lancée le 15 avril 2021 pour une remise des candidatures le 14 mai. A l'issue de cette première phase, 2 candidats ont été retenus : OPTYMA et SUEZ (candidat sortant),

**Considérant** que les offres étaient initialement attendues pour le 6 septembre mais suite à la demande d'un candidat, un délai d'un mois supplémentaire a été accordé et les offres étaient attendues pour 4 octobre 2021.

**Considérant** qu'un seul candidat a déposé une offre.

**Considérant** la première audition individuelle qui s'est tenue le 8 octobre suite à la remise de l'offre initiale,

**Considérant** la réunion de négociation qui s'est tenue le 15 décembre 2021

**Considérant** que l'offre finale était attendue pour le 2 février 2022.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu l'avis favorable de la CAO en date du 16 mai 2022**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le marché d'exploitation du TVME (2021 MGP 01) avec la société SUEZ, pour un montant prévisionnel de 94 100 817 € HT pour toute la durée du marché (reconductions comprises).

**Article 2 :** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	5
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**  
  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022****2022-21**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. CAMPBELL Marc, M.MEHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAEY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Etaient excusés :**

M. BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Cella, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVIRIL Romain, M.DUMONT Christophe, M. DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS BERNARD, M.HERMANT Jean – Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M.MASSON Alain, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Liliane, Mme PETIT Valérie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. Tondelier Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie, M.VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme.WERQUIN Mildred,

Comité Syndical du 27 juin 2022

2022-21

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : approbation du compte de gestion 2021 – budget principal**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	7
Dont titulaires	4
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4
Votes favorables	7
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**  
  
**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Etaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-22

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : : approbation du compte de gestion 2021 de la Régie « énergie renouvelable »**

Après s'être fait présenter le budget primitif « énergie renouvelable » de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** de déclarer que le compte de gestion de la régie « énergie renouvelable » dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	7
Dont titulaires	4
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4
Votes favorables	7
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**  
  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Étaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-23

## DELIBERATION

### DU COMITE SYNDICAL

**Objet :** Approbation du compte administratif 2021 du budget principal

**Considérant que** la balance générale du compte administratif 2021 s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 985 481,27		4 172 706,29		6 158 187,56
Opérations de l'exercice	36 074 420,84	35 457 115,77	5 422 876,93	4 384 060,67	41 497 297,77	39 841 176,44
Résultats de l'exercice	617 305,07		1 038 816,26		1 656 121,33	
Totaux	36 074 420,84	37 442 597,04	5 422 876,93	8 556 766,96	41 497 297,77	45 999 364,00
Résultats de clôture		1 368 176,20		3 133 890,03		4 502 066,23
Restes à réaliser			1 396 761,50	6 459,00	1 396 761,50	6 459,00
Totaux cummulés	36 074 420,84	37 442 597,04	6 819 638,43	8 563 225,96	42 894 059,27	46 005 823,00
Résultats définitifs		1 368 176,20		1 743 587,53		3 111 763,73

**Considérant** la délibération 2021-13 portant sur la reprise anticipée des résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

**Considérant** que le compte administratif 2021 ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation sur le budget primitif 2022.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du budget principal 2021, et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2021.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	7
Dont titulaires	4
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4
Votes favorables	6
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	1*
*Le président ne prend pas part au vote	

  
**Le Président**  
  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022****2022-24**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD**

**Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEL David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Étaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-24

## DELIBERATION

### DU COMITE SYNDICAL

**Objet :** Approbation du compte administratif 2021 de la Régie « énergie renouvelable »

**Considérant que** la balance générale du compte administratif 2021 s'établit comme suit :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	96 463,91		446 466,02		542 929,93
Opérations de l'exercice	1 142 949,36	1 046 485,45	474 475,17	469 151,11	1 617 424,53	1 515 636,56
Résultats de l'exercice		-		- 5 324,06		- 101 787,97
Totaux	1 142 949,36	1 142 949,36	474 475,17	915 617,13	1 617 424,53	2 058 566,49
Résultats de clôture		-		441 141,96		441 141,96
Restes à réaliser			-		-	
Totaux cumulés	1 142 949,36	1 142 949,36	474 475,17	915 617,13	1 617 424,53	2 058 566,49
Résultats définitifs		-		441 141,96		441 141,96

**Considérant** la délibération 2022-12 portant sur la reprise anticipée des résultats 2021 sur le budget primitif « énergie renouvelable » 2022.

**Considérant** que le compte administratif 2021 ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation sur le budget primitif « énergie renouvelable » 2022.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du budget « énergie renouvelable » 2021, et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2021.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	7
Dont titulaires	4
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4
Votes favorables	6
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	1*
*Le président ne prend pas part au vote	

**Le Président**



**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SYMEVAD**  
**Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Étaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

YMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-25

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### **Objet : Comptabilité analytique 2021 budget principal**

La comptabilité analytique du syndicat, à un double objectif. Premièrement, elle permet d'identifier pour chaque agglomération le coût réel de la gestion des déchets par filières pour un exercice comptable N, permettant ainsi de connaître les enjeux financiers et les leviers potentiels d'optimisation. Deuxièmement, selon les statuts du SYMEVAD, de procéder à la régularisation des contributions des EPCI en fonction des coûts réellement constatés lors d'un exercice N.

L'exercice comptable 2021 s'est clôturé par l'approbation du compte administratif 2021 (budget principal) par la délibération n°2022-23.

**Considérant** que l'approbation du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 368 176.20 €.

**Considérant**, que cet excédent de fonctionnement a été mobilisé en intégralité dans le cadre du vote du budget primitif 2021.

**Après**, avoir entendu le bilan analytique des charges et des recettes de traitement pour chaque territoire membre du syndicat.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** De ne procéder à aucune régularisation sur les contributions des agglomérations membres au titre de l'année 2021.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	7
Dont titulaires	4
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4
Votes favorables	7
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Etaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-26

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Décision modificative n°1**

**Considérant** que le Budget primitif 2022 principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date 11 avril 2022.

**Considérant**, la décision de bureau n° DB 2022-4 du 21 février 2022, qui prévoit d'octroyer aux structures professionnelles de l'enfance (type crèche), une participation financière exceptionnelle, d'aide au démarrage, pour la mise en place du lavage externalisé des couches lavables pour l'année 2022.

**Considérant** que cette participation est fixée à 150€/berceau, soit 3 000 € pour une structure type de 20 berceaux.

**Considérant**, que ce financement exceptionnel s'analyse comptablement comme une subvention exceptionnelle sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

**Considérant**, que les crédits concernant ce financement ont été ouverts lors du budget primitif 2022, sur le chapitre 011 « charges à caractère général »

**Considérant** la nécessité de procéder à l'ajustement de ces chapitres

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** l'inscription de la décision modificative suivante :

## SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-26

Dépenses section de fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant HT
011-charges à caractère général	6288-Autres services extérieurs	- 7 150,00 €
67-charges exceptionnelles	6748-Autres subventions exceptionnels	7 150,00 €
Total		- €

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	7
Dont titulaires	4
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4
Votes favorables	7
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD**

**Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Céilia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEL David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Etaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-27

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)**

**Considérant** que l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) rassemble tous les acteurs concernés par les questions environnementales et énergétiques. C'est une association « loi 1901 » qui compte 1 800 membres. Elle a un rôle d'alerte et d'information sur les dernières nouveautés techniques, économiques ou réglementaires.

**Considérant** que l'ATEE comporte également un club biogaz créé en 1998 pour favoriser le développement de la filière méthanisation et valorisation du biogaz. Ce club Biogaz compte en 2012 plus de 210 adhérents répartis en collèges (études/conseil, développement, valorisation, énergie, collectivités, etc.). Le Club Biogaz a été particulièrement actif pour faire émerger les tarifs de rachat du biogaz réinjecté ainsi que les arrêtés techniques pour la réinjection dans le réseau GRDF.

**Considérant** que leur retour d'expérience est très utile au SYMEVAD dans le cadre de la production de biogaz du TVME et compte tenu de l'importance des recettes attendues,

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

**Article 1 :** d'autoriser l'adhésion du SYMEVAD au club Biogaz ATEE pour un montant annuel de 3 624 € HT et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

**Article 2 :** d'inscrire la dépense au budget 2022

Nombre de membres en exercice	<b>26</b>
Nombre de membres présents	<b>7</b>
Dont titulaires	<b>4</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>7</b>
Majorité absolue	<b>4</b>
Votes favorables	<b>7</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Né prend pas part au vote	<b>0</b>

**Le Président**  
  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD**

**Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Etaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-28

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : renouvellement adhésion au CNR**

**Considérant** que le CNR (Cercle National du Recyclage) est une association (loi 1901) dont l'objet est d'accompagner les collectivités locales dans la gestion des déchets. Elle fait valoir l'intérêt de ses adhérents dans de nombreux organismes dans un souci de défense de l'intérêt public. Elle est ainsi présente dans de nombreuses commissions et groupes de travail nationaux.

**Considérant** que le CNR s'impose également comme un réseau important d'échanges entre les collectivités locales et peut assister les collectivités membres dans l'analyse de situations et dans la conception de réponses appropriées.

**Considérant** que les services du SYMEVAD sont satisfaits des prestations offertes par cette association qui a, par exemple, apporté sa contribution lors de l'étude territoriale pour l'Extension des Consignes de tri menée par le SYMEVAD en 2020.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** D'adhérer au Comité National du Recyclage, pour l'année 2022, moyennant une cotisation annuelle de **4 523 €** et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

**Article 2 :** d'inscrire la dépense au budget 2022

Nombre de membres en exercice	<b>26</b>
Nombre de membres présents	<b>7</b>
Dont titulaires	<b>4</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>7</b>
Majorité absolue	<b>4</b>
Votes favorables	<b>7</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

**Le Président**



**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU COMITE SYNDICAL****DU SYMEVAD****Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAËY Olivier, M. YUX Alain

**Étaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022

2022-29

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Objet : Adhésion à AMORCE

**Considérant** qu'AMORCE est « l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur ».

**Considérant** qu'elle a pour objectif d'échanger les expériences des collectivités compétentes en matière de valorisation des déchets, à l'échelon national, sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est également d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets par les collectivités locales.

**Considérant** que les services sont satisfaits des services offerts par cette association,

**Considérant** que le coût annuel d'adhésion est fixé à **2 727 €** pour 2022,

**Vu l'exposé de son Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'adhérer à AMORCE, au titre de l'année 2021, pour un montant de **2 727 €** et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

**Article 2 :** d'inscrire la dépense au budget 2022

Nombre de membres en exercice	<b>26</b>
Nombre de membres présents	<b>7</b>
Dont titulaires	<b>4</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>7</b>
Majorité absolue	<b>4</b>
Votes favorables	<b>7</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD****Séance du 30 juin 2022**

Le 27 juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure, un Comité Syndical devait se tenir au SYMEVAD suite à une convocation adressée aux membres du Comité le 21 juin 2022.

En l'absence de quorum et au titre de l'article L.2121-17 du CGCT, la séance a été levée et le Comité Syndical a de nouveau été convoqué, 3 jours plus tard.

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 juin deux mille vingt-deux.

Cette assemblée s'est tenue sans condition de quorum.

L'ordre du jour du Comité du 30 juin 2022 était en tous points identique à l'ordre du jour du Comité du 27 juin 2022.

**Titulaires présents :**

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc.

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. BAEY Olivier, M. YUX Alain

**Étaient excusés :**

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CZERWINSKI Bernard, Mme. WERQUIN Mildred, M. BRIOIS Steeve M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, M. SZCZUREK Christopher, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-30

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : modification du tableau des effectifs****Vacance d'un emploi d'ingénieur « contrôle du process TVME », catégorie A, filière technique**

**Conformément** à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Vu** la délibération créant l'emploi d'ingénieur process en charge du suivi et de l'amélioration des performances de l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelle (TVME), de catégorie A, filière technique,

**Considérant** que ce poste a été attribué à un agent contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 septembre 2022,

**Considérant**, qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, ce poste est vacant,

**Considérant** qu'il est donc nécessaire de recruter un ingénieur process TVME

**Considérant** le tableau des effectifs,

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu le tableau des effectifs et l'organigramme annexé,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** La déclaration de la vacance d'emplois du poste permanent suivant :

Grade	Temps de travail	Catégorie	Intitulé de poste
Ingénieur	35h	A	Ingénieur contrôle process TVME

**Article 2 :** L'agent occupant le poste d'ingénieur contrôle process TVME devra justifier :

- de connaissances approfondies relatives aux nouvelles filières de valorisation des déchets ménagers (production de CSR, méthanisation, gazéification, pyrogazéification)
- d'une expertise en matière de gestion des déchets (collecte, filières de valorisation et d'élimination),

**SYMEVAD – Comité Syndical du 30 juin 2022**

2022-30

- de la maîtrise de la réglementation de la gestion des déchets et des unités de traitement (réglementation ICPE),
- d'une expérience significative réussie dans la gestion de projets liés aux unités de traitement des déchets...

La fiche de poste détaille les missions de ce poste.

**Article 3 :** Le tableau des effectifs est modifié.

**Article 4 :** Les crédits correspondants à ce recrutement sont inscrits au budget.

**Article 5 :** Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Si ce poste nécessitait le recrutement d'un agent contractuel, la durée du contrat serait de 3 ans maximum compte tenu de la spécificité du poste nécessitant des connaissances très spécialisées.

Le contrat de cet agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des emplois de catégorie A.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	7
Dont titulaires	4
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4
Votes favorables	7
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



**Le Président**  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 septembre 2022****2022-30**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 19 septembre 2022**

Le dix neuf septembre deux mille vingt-deux à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize septembre deux mille vingt-deux.

**Titulaires présents :**

M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, . DELATRE Régis, M.DERROUCHE Rachid , M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS BERNARD, M.LESTOCARD Jean-Pierre, M.MASSON Alain M.MEHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.VANDEVILLE Bruno

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAEY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Procuration**

M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

**Étaient excusés :**

Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Celia, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean-Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Liliane ,Mme PETIT Valérie, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher ,Mme. SANCHEZ Caroline , Mme. TONDELIER Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie , ,M.VANDEVILLE David ,M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme. WERQUIN Mildred ,

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 Septembre 2022**

2022-30

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Objet : Décision modificative n°2**

**Considérant** que le Budget primitif 2022 principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date 11 avril 2022.

**Considérant** la nécessité de procéder à l'ajustement de certains chapitres

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

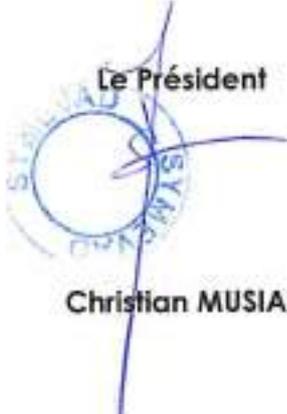
**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1 :** l'inscription de la décision modificative suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
67	6711	Pénalités 2022-CSD TYME	180 000,00 €	77	773	Annulations mandats exercices antérieurs-Centre de tri	319 152,54 €
011	6288	Redevance 2022-CSD TYME	-180 000,00 €				
011	812	Contrats d'exploitation-Centre de tri	319 152,54 €				
Total			319 152,54 €	Total			319 152,54 €

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

  
**Le Président**  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 septembre 2022****2022-31**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 19 septembre 2022**

Le dix neuf septembre deux mille vingt-deux à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize septembre deux mille vingt-deux.

**Titulaires présents :**

M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, . DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid , M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS BERNARD, M.LESTOCARD Jean-Pierre, M.MASSON Alain M.MEHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.VANDEVILLE Bruno

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAEY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Procuration**

M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

**Etaient excusés :**

Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Celia, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean-Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Liliane ,Mme PETIT Valérie, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher ,Mme. SANCHEZ Caroline , Mme. TONDELIER Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie , ,M.VANDEVILLE David ,M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme. WERQUIN Mildred ,

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 Septembre 2022**

2022-31

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Durée d'amortissement – achat véhicules de service du SYMEVAD**

**Considérant** que le SYMEVAD louait ses véhicules de service depuis de nombreuses années,

**Considérant** qu'un comparatif entre la location et l'achat lui a démontré que l'achat était plus économique pour la structure,

**Considérant** que les règles de la comptabilité publique imposent de délibérer sur les durées d'amortissement

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

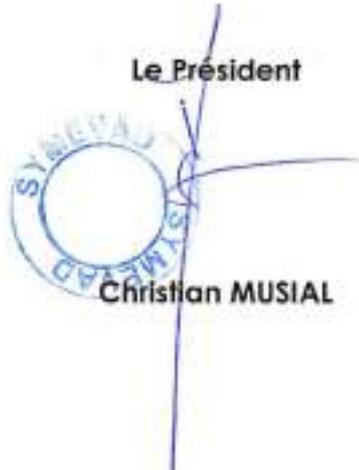
**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1** : de fixer la durée d'amortissement suivante :

OBJET	Durée
<b>Véhicules de service</b>	<b>5 ans</b>

Nombre de membres en exercice	<b>26</b>
Nombre de membres présents	<b>17</b>
Dont titulaires	<b>14</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>3</b>
Procurations	<b>1</b>
Suffrages exprimés	<b>18</b>
Majorité absolue	<b>10</b>
Votes favorables	<b>18</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 septembre 2022****2022-32**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 19 septembre 2022**

Le dix neuf septembre deux mille vingt-deux à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize septembre deux mille vingt-deux.

**Titulaires présents :**

M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, . DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid , M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS BERNARD, M.LESTOCARD Jean-Pierre, M.MASSON Alain M.MÉHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.VANDEVILLE Bruno

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAEY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Procuration**

M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

**Etaient excusés :**

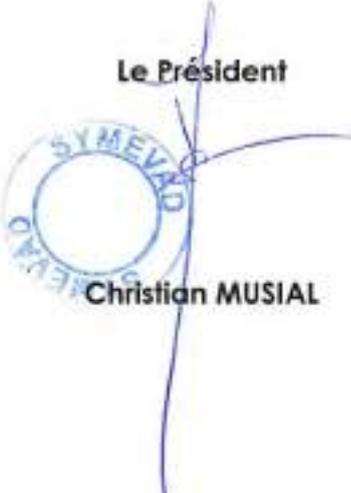
Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Celia, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean-Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Liliane ,Mme PETIT Valérie, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher ,Mme. SANCHEZ Caroline , Mme. TONDELIER Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie , ,M.VANDEVILLE David ,M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme. WERQUIN Mildred ,

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 Septembre 2022**

2022-32

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2022****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la présentation de la liste des états des cotes irrécouvrables transmise par le comptable public.**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier principal.**Vu l'exposé du Président,****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide,****Article 1 :** D'admettre en créances irrécouvrables les titres de recettes proposés sur l'état pour un montant de 570 €,**Article 2 :** D'exécuter comptablement sur l'exercice 2022 une charge à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour 150 €**Article 3 :** D'exécuter comptablement sur l'exercice 2022 une charge à l'article 6542 « Créances éteintes » pour 420 €

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**  
**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 septembre 2022****2022-33**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 19 septembre 2022**

Le dix neuf septembre deux mille vingt-deux à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize septembre deux mille vingt-deux.

**Titulaires présents :**

M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, . DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid , M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS BERNARD, M.LESTOCARD Jean-Pierre, M.MASSON Alain M.MEHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.VANDEVILLE Bruno

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAEY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Procuration**

M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

**Étaient excusés :**

Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Celia, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean-Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Lilliane ,Mme PETIT Valérie, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher ,Mme. SANCHEZ Caroline , Mme. TONDELIER Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie , ,M.VANDEVILLE David ,M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme. WERQUIN Mildred ,

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 Septembre 2022**

2022-33

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Demande de subvention pour les travaux de modernisation du Centre de Tri dans le cadre des Extensions de Consignes de Tri**

**Considérant** que le tri des emballages est une étape essentielle afin de préparer à la valorisation matière des déchets issus de la collecte sélective multi matériaux,

**Considérant** que le parc actuel des centres de tri comprend environ 450 installations pour 7 millions de tonnes de capacité de tri (tous déchets non dangereux et non inertes confondus)

**Considérant** que le SYMEVAD a été retenu par l'éco-organisme CITEO dans le cadre de l'Appel à Projet n°5 « modernisation des centres de tri » dans la perspective de l'Extension des Consignes de Tri à tous les emballages

**Considérant** que l'ADEME a souhaité développer le recyclage et l'économie circulaire afin de répondre aux objectifs ambitieux de deux lois

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
- Et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en matière de réemploi et de recyclage.

**Considérant** que pour faciliter la poursuite de cet objectif, l'ADEME accompagne les collectivités ou les acteurs privés porteurs de projets de centre de tri de déchets d'emballages ménagers pour une valorisation matière et énergie.

**Considérant** que le taux d'aide pour les centres de tri des emballages ménagers et de papiers graphiques est limité à 10%, plafonné à hauteur de 1,1 M€.

**Considérant** que le SYMEVAD a lancé un marché de conception réalisation afin de moderniser son centre de tri de façon à lui permettre de trier les flux de déchets recyclables après la mise en place des extensions de consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Considérant** que les offres sont attendues pour le 16 septembre et qu'une attribution fin d'année 2022 permettra un commencement des travaux courant 2023.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

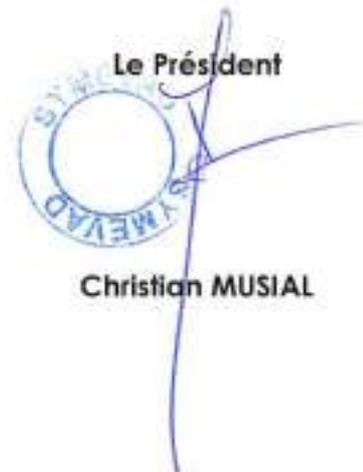
2022-33

**Le Comité Syndical décide.**

**Article 1** : d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre des travaux de modernisation de son Centre de Tri.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 septembre 2022****2022-34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 19 septembre 2022**

Le dix neuf septembre deux mille vingt-deux à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize septembre deux mille vingt-deux.

**Titulaires présents :**

M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, . DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid , M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS BERNARD, M.LESTOCARD Jean-Pierre, M.MASSON Alain M.MEHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.VANDEVILLE Bruno

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAEY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Procuration**

M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

**Étaient excusés :**

Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Celia, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean-Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Liliane ,Mme PETIT Valérie, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher ,Mme. SANCHEZ Caroline , Mme. TONDELIER Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie , ,M.VANDEVILLE David ,M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme. WERQUIN Mildred ,

SYMEVAD – Comité Syndical du 19 Septembre 2022

2022-34

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Subvention au Repair Café de Quiéry la Motte**

**Considérant** que le SYMEVAD, dans le cadre de sa compétence « Prévention des déchets », avait souhaité participer au projet novateur initié sur la commune de Quincy, à savoir : le Repair café et qu'il a, en date du 27 Février 2017, délibéré en faveur d'une subvention de 1500 € en faveur de l'association concernée,

**Considérant** que cette initiative a suscité d'autres vocations et que c'est désormais l'association « Repair Café Quiery » sur la commune de Quiery la Motte qui s'est lancée dans cette activité et qui sollicite à son tour une subvention,

**Considérant** que le Repair Café, porté par l'association « Repair Café Quiery » présente un intérêt général en totale adéquation avec l'objectif de réduction des déchets du SYMEVAD et qu'il est bien adhérent au réseau national des Repair Café

**Considérant** que le Repair Café sera animé par des bénévoles et que, outre le savoir-faire et les compétences de chacun, l'achat d'outils est indispensable à la réparation du matériel défectueux,

En conséquence,

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour le Repair Café de l'association « Repair Café Quiery »

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 septembre 2022****2022-35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 19 septembre 2022**

Le dix neuf septembre deux mille vingt-deux à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize septembre deux mille vingt-deux.

**Titulaires présents :**

M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, . DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid , M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS BERNARD, M.LESTOCARD Jean-Pierre, M.MASSON Alain M.MEHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.VANDEVILLE Bruno

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAEY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Procuration**

M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

**Etaient excusés :**

Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Celia, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean-Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Liliane ,Mme PETIT Valérie, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher ,Mme. SANCHEZ Caroline , Mme. TONDELIER Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie , ,M.VANDEVILLE David ,M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme. WERQUIN Mildred ,

SYMEVAD – Comité Syndical du 19 Septembre 2022

2022-35

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet** : autorisation de signer la convention d'application avec le Syndicat Valor'Aisne.

**Considérant** que le Syndicat Valor'Aisne souhaite ponctuellement déléster une partie de son gisement de déchets recyclables sur notre Centre de tri d'Evin Malmaison,

**Considérant** que le SYMEVAD pourrait également avoir intérêt à bénéficier d'une filière de secours, notamment, lorsqu'il engagera des travaux sur son propre centre de tri

**Considérant** qu'une convention-cadre d'entente réciproque a été signée entre les deux collectivités permettant à chaque collectivité d'assurer la continuité du service public de traitement de déchets en cas de problème technique rencontré sur son propre Centre Tri,

**Considérant** qu'une convention d'application est nécessaire pour identifier la durée des apports et les modalités d'organisation.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu la délibération n°2021-24 en date du 12 avril 2021**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer la convention d'application permettant le tri réciproque des déchets de Valoisne et du SYMEVAD sur les Centres de Tri respectifs des deux intercommunalités et fixant les modalités, les caractéristiques et la durée de cette nouvelle coopération.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 19 septembre 2022****2022-36**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
Séance du 19 septembre 2022**

Le dix neuf septembre deux mille vingt-deux à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont donc réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize septembre deux mille vingt-deux.

**Titulaires présents :**

M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, . DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid , M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS BERNARD, M.LESTOCARD Jean-Pierre, M.MASSON Alain M.MEHAIGNERY Charles, M.MUSIAL Christian, M.MONCHY Jean-Marie, M. PREIN Thierry, M.RICHARD Francis, M.VANDEVILLE Bruno

**Suppléant ayant pris part au vote :**

M. BAËY Olivier, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M.YUX Alain

**Procuration**

M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

**Étaient excusés :**

Mme. BLEUZET Edith, M.BOYER Jean-Luc, M.BRIOIS Steeve, Mme CHARLES Celia, M.CHARLES Christophe, M.CORDONNIER Bernadette M.CORNU Francis, Mme. CUVELIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HERMANT Jean-Marie, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. KUMOREK Laurent, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. LOUWYE Valérie, M. MERCIER Patrick, M.PEDERENCINO Michel, Mme. PLANTIN Liliane ,Mme PETIT Valérie, M.RUSINEK Lydie, M.SILVAIN Eric, M.SZCZUREK Christopher ,Mme. SANCHEZ Caroline , Mme. TONDELIER Marine, M.THOREZ Michel, Mme.VAILLANT Lucie , ,M.VANDEVILLE David ,M.VASSEUR Franck, M.WIDIEZ Dimitri, M.WEASMAEL David, Mme. WERQUIN Mildred ,

SYMEVAD – Comité Syndical du 19 Septembre 2022

2022-36

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : rapports annuels 2021**

**Considérant** que l'article L-2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose la rédaction d'un rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

**Considérant** que le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 détaille les éléments que doit comporter ce rapport annuel. Cela concerne essentiellement des indicateurs techniques et financiers ainsi que l'explication des modalités de fonctionnement du service.

**Considérant** la présentation du rapport annuel 2021 lors de la Commission consultatives des services publics locaux (CCSPL),

**Vu l'avis favorable/défavorable des membres de la CCSPL en date du 13 septembre 2022,**

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**

**Article 1** : de valider le rapport annuel 2021 ci-annexé.

**Article 2** : de diffuser le rapport annuel à toutes les communes membres du SYMEVAD et d'en permettre la consultation via le site internet de la collectivité.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**  
**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAËL David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAËY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. DEDOURGES Daniel, M. YUX Alain

Procuration : pas de procurationÉtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVIRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-37

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : Décision modificative n°3 budget principal

**Considérant** que le Budget primitif 2022 principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date 11 avril 2022,

**Considérant** la nécessité de procéder à l'ajustement de certains chapitres en dépenses.

**Considérant**, la délibération n° 2022-42, actant la cession d'éléments d'actif pour le retourneur d'andain du CVO de de Vitry-en-Artois.

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide,**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-37

**Article 1** : Autorise l'inscription de la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
66	66111	Intérêts emprunt CDC TVME	26 000,00 €				
66	66112	ICM 2022	12 850,00 €				
Sous-total 66			38 850,00 €				
013	013	Traitement des DMR antérieurs	- 30 350,00 €				
Total			- €	Total			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ARTICLE	ARTICLE	MONTANT	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	MONTANT
				058		Produits de cessions d'immobilisations - Recouvreur CVD	150 000,00 €
Total			- €	Total			150 000,00 €

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. DEDOURGES Daniel, M. YUX Alain

Procuration : pas de procurationÉtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,





Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

## **SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAËY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. DEDOURGES Daniel, M. YUX Alain

Procuration : pas de procuration

Étaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Lillane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-39

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Contribution prévisionnelle des EPCI membres pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour la compétence obligatoire et la compétence à la carte.**

**Considérant** l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2018 autorisant la modification des statuts du SYMEVAD

**Considérant** que l'article 11.2 des statuts du SYMEVAD indique le mode de calcul du montant des contributions et que ces dernières sont versées par avance trimestrielle et régularisées à la fin de l'exercice

**Considérant** que, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2023, il est proposé de fixer par anticipation un montant prévisionnel de la contribution du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 sur la base de la contribution du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, pour les compétences obligatoires et la compétence à la carte.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** de solliciter, aux EPCI membres, le versement (terme à échoir) de leur contribution prévisionnelle pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 au titre de la compétence obligatoire soit pour :

La Communauté d'Agglomération du Douaisis AGGLO : 2 779 388.20 € HT soit **3 012 305.12 € TTC** (TVA à 5.5 % et 10 %)



SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-39

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin : 2 474 013.82 € HT soit **2 681 339.93 € TTC** (TVA à 5.5 % et 10 %)

La Communauté de Communes OSARTIS MARQUION : 797 138.53 € HT soit **863 939.04 € TTC** (TVA à 5.5 % et 10 %)

**Article 2 :** de solliciter le versement (terme à échoir) par la Communauté d'Agglomération Douaisis AGGLO du montant de la contribution prévisionnelle pour le 1er trimestre 2023 au titre de la compétence à la carte soit : 280 336.27 € HT soit 295 754.76 € TTC (TVA à 5.5 %)

**Article 3 :** Après le vote du vote du budget primitif 2023, de régulariser pour chaque EPCI, tant pour la compétence obligatoire que la compétence à la carte, le montant de la contribution prévisionnelle du 1er trimestre 2023 sur la base du montant voté dans le budget primitif 2023.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian Musial



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. DEDOURGES Daniel, M. YUX Alain

Procuration : pas de procurationÉtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Lilliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-40

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : Autorisation d'engagement, liquidation, et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,  
Article L.1612-1 :

*« En outre, jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. »*

**Considérant** la nécessité d'engager, liquider, et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

**Considérant** que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-40

Chapitre	Crédits BP 2022	Autorisation BP 2023 (25 %)
20	1 058 520,35 €	264 630,09 €
21	1 408 654,00 €	352 163,50 €
23	1 788 300,24 €	447 075,06 €
Total	4 255 474,59 €	1 063 868,65 €

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M DEDOURGES Daniel, Michel, M.YUX Alain

Procuration : pas de procurationÉtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno , Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Lilliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc. M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M.VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.RICHARD Francis,



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-41

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : Prime versée aux candidats retenus dans le cadre du marché de conception réalisation des travaux de modernisation du Centre de Tri – 2022-CR-01

**Considérant** que le SYMEVAD doit passer aux extensions de consignes de Tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qu'il doit adapter son Centre de Tri.

**Considérant** que pour réaliser ce projet, le Syndicat a lancé un marché ayant pour objet « la Conception et la Réalisation de travaux pour la modernisation du centre de tri des déchets d'emballages ménagers ouverts aux extensions de consignes de tri d'Evin-Malmaison et son extension pour une capacité de 30.000 t/an ».

**Considérant** que le SYMEVAD, en application de l'article 7 du Règlement de Consultation, s'est engagé à verser une prime de 15 000 € HT à chaque soumissionnaire (en dehors de l'attributaire du marché).

**Considérant** que trois candidats ont été retenus

**Vu** l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

Le Comité Syndical décide

**Article 1** : de verser une prime de 15 000 € aux deux soumissionnaires non retenus ayant remis une offre finale dans les conditions fixées par le règlement de la consultation

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAIEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. DEDOURGES Daniel, M. YUX Alain

Procuration : pas de procurationÉtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-42

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet** : Cession d'un retourneur d'andains de marque KOMPTECH du Centre du CVO de Vitry-en-Artois.

**Considérant** que le SYMEVAD a acquis, en 2018, un retourneur d'andains pour satisfaire aux besoins d'exploitation du Centre de Valorisation Organique de Vitry-en-Artois dans le cadre du marché 2014-CR-01.

**Considérant** que cet outil n'a été utilisé que quelques heures et que les exploitants successifs n'ont pas l'utilité.

**Considérant** que le SYMEVAD, soucieux de favoriser le réemploi de matériels dont il n'a plus l'utilité, souhaiterait revendre cet outil.

**Considérant**, que ce bien meuble, est bien enregistré dans l'actif du SYMEVAD, référencé sous la fiche inventaire globalisée n° PROCESS-CVO 2018

**Considérant** que ce retourneur d'andains TOP TURN de la marque KOMPTECH a été acquis 398 860 € HT (annexe DPGF « tranche conditionnelle équipements » marché 2014-CR-01).

**Considérant** qu'il s'agit d'un bien meuble appartenant au domaine privé du SYMEVAD et qu'il est, dès lors possible de le vendre de gré à gré.

**Considérant** que par délibération n°2020-25 du 23 septembre 2020, le Comité Syndical a délégué au Président le soin de « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4600 € nets de taxes ».

**Considérant** qu'au-delà de ce seuil, il incombe au Comité Syndical d'autoriser la vente des biens concernés.

**Considérant** qu'un acquéreur a fait part de son intérêt pour l'achat de ce matériel

**Considérant** que l'acquéreur propose 250 000 € HT pour l'achat de ce matériel d'occasion



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-42

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide

**Article 1** : D'autoriser la cession, à titre onéreux du retourneur d'andains de marque KOMPTECH du Centre du CVO de Vitry-en-Artois pour un montant de 250 000 € HT.

**Article 2** : D'autoriser le président du SYMEVAD, à signer tous les documents à la réalisation de cette vente.

**Article 3** : D'inscrire cette recette de cession d'éléments d'actif sur le budget 2022.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M DEDOURGES Daniel, M.YUX Alain

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno , Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVIRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M.VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-43

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Subvention pour le projet de Repair Café de Dourges**

**Considérant** que le SYMEVAD, dans le cadre de sa compétence « Prévention des déchets », a souhaité accompagner les projets de « Repair café » mis en œuvre sur son territoire et, qu'en date du 27 Février 2017, a délibéré en faveur d'une subvention de 1500 € en faveur des porteurs de projet concerné,

**Considérant** que cette initiative a suscité d'autres vocations et que c'est désormais l'association « Repair Café Dourges » sur la commune de Dourges qui s'est lancé dans cette activité et qui sollicite à son tour une subvention,

**Considérant** que le Repair Café, porté par l'association « Repair Café Dourges » présente un intérêt général en totale adéquation avec l'objectif de réduction des déchets du SYMEVAD et qu'il est bien adhérent au réseau national des Repair Café

**Considérant** que le Repair Café sera animé par des bénévoles et que, outre le savoir-faire et les compétences de chacun, l'achat d'outils est indispensable à la réparation du matériel défectueux.

En conséquence,

**Vu l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide**

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-43

**Article 1 :** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour le Repair Café de l'association « Repair Café Dourges »

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. DEDOURGES Daniel, M. YUX Alain

Procuration : pas de procurationÉtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-44

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Autorisation de signer le marché de traitement du tout venant des déchèteries du SYMEVAD – 2022-AO-01**

**Considérant** que le SYMEVAD a lancé un avis d'appel public à concurrence concernant le marché de traitement du tout-venant collecté sur les déchèteries du SYMEVAD, composé de deux lots :

Lot n°1 : mini : 6 000 T maxi : 9 000 T  
Lot n°2 : mini : 13000 T maxi : 18 000 T

**Considérant** que le marché est conclu pour une durée de trois (3) ans soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 et qu'il s'agit d'un marché non reconductible mais renouvelable : un nouvel appel public à concurrence est donc envisagé en septembre 2025.

**Considérant** que le traitement du tout-venant se fera par élimination et (ou) valorisation dans un centre de traitement agréé ; le transport étant assuré vers le site de traitement par le SYMEVAD.

**Considérant** que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 9 octobre 2022 et que la remise des offres était fixée au 14 novembre 2022.

**Considérant** que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 16 retraits identifiés et de 5 retraits anonymes.

**Considérant** que quatre offres ont été déposées dans les délais impartis.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 décembre 2022 et a déclaré la société RAMERY ENVIRONNEMENT attributaire des lots 1 et 2.



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-44

**Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 5 décembre 2022,**

**Vu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le marché :

**Lot n°1 :** avec la société RAMERY ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 3 273 750 € HT pour les 3 années du marché.

**Lot n° 2 :** avec la société RAMERY ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 6 765 750 € HT pour les 3 années du marché.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant,

**Article 3 :** d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président**



**Christian MUSIAL**



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M DEDOURGES Daniel, M.YUX Alain

Procuration : pas de procuration

Étaient excusés : M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno , Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Lilliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M.VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-45

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : Autorisation de signer le marché de valorisation du bois issu des déchèteries du SYMEVAD – 2021-AO-10

**Considérant** que le marché actuel correspondant à la valorisation du bois issu des déchèteries du territoire du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il convenait de relancer un marché.

**Considérant** que cet accord cadre est composé d'un seul lot.

**Considérant** que le marché est conclu pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 mais que deux (2) périodes de reconduction de 12 mois chacune sont possibles.

**Considérant** qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 9 octobre 2022.

**Considérant** que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 16 retraits identifiés et de 7 retraits anonymes.

**Considérant** que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 14 novembre 2021 à 12h00 et que quatre (4) candidats ont déposé une offre.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 décembre 2022 et a déclaré la société SUEZ RV Nord Est attributaire

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-45

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** D'autoriser le Président à signer le marché de valorisation du bois issu des déchèteries (2022-AO-02) avec la société Suez RV Nord Est pour un montant estimatif de 233 970 € HT pour la durée globale du marché (3 ans).

**Article 2 :** D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Né prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**



SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets

**SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022**

2022-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M DEDOURGES Daniel, M.YUX Alain

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno , Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M.VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-46

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Objet : modification du tableau des effectifs**

**Création d'un emploi de Directeur des services techniques, catégorie A, filière technique**

**Création d'un emploi de Chargé de mission Prévention des déchets, catégorie B, filière technique**

**Création d'un emploi d'Animateur des outils pédagogiques, catégorie C, filière animation**

**Création d'un emploi de Responsable de la gestion comptable, catégorie C, filière administrative**

**Création d'un emploi de Comptable, catégorie C, filière administrative**

**Conformément** à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Considérant** la fin du contrat, au 28 février 2023, de Monsieur Christophe DESCAMPS, Directeur des services techniques,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un Directeur des services techniques afin de mener à bien l'ensemble des projets de construction ou d'extension des équipements de valorisation des déchets ménagers du syndicat.

**Considérant** la démission de Madame Gaëlle CHAPELET MOUQUET, au poste de Chargé de mission prévention des déchets, en février 2023,

**Considérant** le départ en retraite de Madame Carole PAMART, animatrice des outils pédagogiques, en mai 2023,

**Considérant** que ces deux postes seront donc vacants et doivent être pourvus afin de poursuivre la bonne continuité des missions du service prévention du SYMEVAD,



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-46

**Considérant** que Monsieur Nordine ALIOUA, comptable, est éligible à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Considérant** que Madame Valérie KAPUSCINSKI, comptable, est éligible à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Considérant** le tableau des effectifs,

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Vu le tableau des effectifs annexé,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1 :** La création des emplois permanents suivants :

Intitulé de poste	Grade	Temps de travail	Catégorie
Directeur des services techniques	Ingénieur	35h	A
Chargé de mission prévention des déchets	Technicien	35h	B
	Rédacteur	35h	B
Animateur des outils pédagogiques	Adjoint d'animation	35h	C
	Adjoint administratif	35h	C
Responsable de la gestion comptable	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	C
Comptable	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	C

**Article 2 :****⇒ L'agent occupant le poste de Directeur des services techniques devra justifier :**

- de connaissances approfondies relatives aux nouvelles filières de valorisation des déchets ménagers (production de CSR, méthanisation, gazéification, pyrogazéification),
- d'une expertise en matière de gestion des déchets (collecte, filières de valorisation et d'élimination),
- de la maîtrise du code de la Commande publique et notamment des procédures complexes : DSP, MPG (dialogues compétitifs, marchés négociés),
- de la maîtrise de la réglementation à la gestion des déchets et aux unités de traitement (réglementation ICPE),
- de connaissances des dispositifs de traitement des effluents industriels,
- d'une expérience significative réussie dans la gestion de projets liés aux unités de traitement des déchets,
- d'une expérience en encadrement (agents catégories A, B et C ...),
- d'une expérience de chef de projet.

**⇒ L'agent occupant le poste de Chargé de mission prévention des déchets devra justifier :**

- D'expériences réussies et de conviction dans la réduction des déchets et leur gestion,
- De connaissance du fonctionnement des collectivités et de conduite de projets,
- De connaissances sur les thématiques : gaspillage alimentaire en restauration scolaire, ménage au naturel, zéro déchet, couches et protections menstruelles lavables...

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-46

- ⇒ **L'agent occupant le poste d'Animateur des outils pédagogiques devra justifier :**
- D'expériences réussies en animation, avec adaptation à tout public,
  - De connaissances sur la réduction des déchets et leur gestion,
  - De connaissances du fonctionnement des collectivités.
- ⇒ **Les postes permanents de Responsable de la gestion comptable et comptable sont ouverts afin de permettre deux avancements de grades.**

**Article 3 :** Le tableau des effectifs est modifié.

**Article 4 :** Les crédits correspondants à ces recrutements sont inscrits au budget.

**Article 5 :** Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Si les postes à pourvoir nécessitaient le recrutement d'un agent contractuel, la durée du contrat serait de 3 ans maximum compte tenu de la spécificité du poste nécessitant des connaissances très spécialisées.

Le contrat de cet agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

- 2022-46

**⇒ Pour le poste de Directeur des services techniques**

L'agent devra justifier d'un diplôme d'Ingénieur, disposer d'une solide expérience et de compétences telles qu'exposées à l'article 2. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des emplois de catégorie A de la filière technique (grade d'ingénieur).

**⇒ Pour le poste de Chargé de mission prévention des déchets**

L'agent devra justifier d'une solide expérience et de compétences telles qu'exposées à l'article 2. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des emplois de catégorie B de la filière technique ou administrative (grade des techniciens ou rédacteurs).

**⇒ Pour le poste d'Animateur des outils pédagogiques**

L'agent devra justifier d'une solide expérience et de compétences telles qu'exposées à l'article 2. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des emplois de catégorie C de la filière animation ou administrative (grade des adjoints d'animation ou des adjoints administratifs).

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre deux mille vingt-deux.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. DEDOURGES Daniel, M. YUX Alain

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. VANDEVILLE Bruno, Mme. WERQUIN Mildred, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

**DELIBERATION**  
**DU COMITE SYNDICAL**

**Objet** : Modification du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitare annuel) et mise en place du RIFSEEP pour la filière Technique

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**Vu** le Décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

**Vu** le Décret n°2014-513 du 20 mai 2010 portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** le Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** la délibération n°2016-41 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2016 maintenant provisoirement les montants indemnitaires des agents,

**Vu** la délibération n°2018-17 relative à la mise en place du RIFSEEP pour la filière administrative et pour les cadres C de la filière Technique

SYMEVAD – Comité Syndical du 12 décembre 2022

2022-47

**Vu** le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale qui modifie le décret n°91-875 et établit une équivalence provisoire avec des corps de l'Etat bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent en bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Vu** les arrêtés en date du 5 novembre 2021 modifiant les plafonds annuels et réglementaires d'IFSE et de CIA applicables aux ingénieurs et techniciens territoriaux,

**Vu** la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 13 novembre 2022 relatif à la mise à jour de l'IFSE pour la filière administrative et les cadres C de la filière Technique et à l'application du R.I.F.S.E.E.P aux agents de la filière technique du SYMEVAD,

**Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le R.I.F.S.E.E.P pour les cadres B et A de la filière technique et de modifier les critères d'attribution en place afin de l'appliquer à l'ensemble des filières.**

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

**Le Président****Christian MUSIAL**